

**CRIMINALISER  
L'ACTIVITÉ SYNDICALE**



## **3ème Convocation à la gendarmerie pour Ludo**

**ce Mercredi 27 janvier 2021 à 10 heures !**

**NON à l'acharnement anti-CGT**

**À la Mission Locale Grand Plateau Picard !**

### **Depuis 2009, date de sa candidature CGT aux élections DP, Ludovic Mourault subit les attaques de sa Direction !**

Salarié depuis 1995 ! Notre camarade Ludo est victime d'attaques acharnées et incessantes de la part de sa Direction avec l'aval de certains élus. La liste des attaques est édifiante, jugez-en :

- Plusieurs avertissements (En juin 2015, la ML Plateau Picard est condamnée pour discrimination syndicale)
- Plainte en 2018 de sa Direction pour propos racistes, menaces de mort, et de viol (classée sans suite)
- 1<sup>er</sup> licenciement en 2018 (Rejeté par le ministère du travail)
- 2<sup>ème</sup> licenciement en 2020 (Enquête en cours)

### **Une atteinte manifeste à notre Constitution !**

Préambule de la Constitution de 1946 :

**Article 5 :** « Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. »

**Article 6 :** « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »

**Article 8 :** « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

### **Il faut dénoncer les directions qui passent leur temps à nuire à la représentation syndicale !**

Comment est-il possible de laisser agir ainsi certaines Directions et parfois des élu.e.s ? Comment des structures dépendant du Ministère du travail et aux Conseils d'Administration desquelles siègent les Directe peuvent-elles tolérer de tels agissements anti-démocratiques et anticonstitutionnels ?

- **La CGT exige la fin des attaques contre Ludovic Mourault !**
- **La CGT demande à l'UNML d'organiser une rencontre spécifique de la branche pour prévenir, repérer voire sanctionner les missions locales portant atteinte au droit syndical**
- **La CGT saisira la Ministre du travail de cette situation**

Vous pouvez adresser ce tract en guise de protestation à [mlplateaupicard@mlrgpp.org](mailto:mlplateaupicard@mlrgpp.org)

Montreuil, le 27 Janvier 2021